

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 07 AVRIL 2015**

*Nombre de conseillers :*

*En exercice : 23*

*Présents : 19*

*Votants : 20*

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle-La-Reine, dûment convoqué (convocation du 1er avril 2015) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en mairie, le mardi sept avril deux mille quinze à vingt heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Monsieur CHANCLUD Gérard, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : CHANCLUD G, Maire ; HARRY JC., HOUY O., TORQUE I., LAMBERT JL., Adjoint au Maire ; SOREL JM, FROT M., MONTAGNIER G., ETIFIER L., DUVAL R., LEGER G., MAUNY D., PROUT P., SAMMUT L., LUKEC I., LE CARRET A., MALMASSON F., CODANI C., GOHIER S., conseillers municipaux.

ABSENTES EXCUSÉES : SAUVAGNAC S. ; POMPON N., (pouvoir à LUKEC I.)

ABSENTS : LIORET H., CREUZET P.

Était également présente : ALIX S., Secrétaire Générale.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 50 mn.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du mardi 31 mars 2015. La réponse étant négative, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, nomme M. ETIFIER Luc en qualité de secrétaire de séance. Mme ALIX Sylviane, Secrétaire Générale, est secrétaire auxiliaire.

Ordre du jour :

- 1- Budget de la commune : compte de gestion 2014
- 2- Budget de la commune : compte administratif 2014
- 3- Budget de la commune : taux des taxes communales
- 4- Budget de la commune : affectation du résultat de fonctionnement 2014
- 5- Budget de la commune : subventions 2015
- 6- Budget de la commune : budget primitif 2015
- 7- Budget de la commune : dotations aux amortissements (durée et reprise des antérieurs)
- 8- Budget du service de l'Eau : compte de gestion 2014
- 9- Budget du service de l'Eau : compte administratif 2014
- 10- Budget du service de l'Eau : affectation du résultat de fonctionnement 2014
- 11- Budget du service de l'Eau : budget primitif 2015
- 12- Budget du service de l'Eau : dotations aux amortissements (durée et reprise des antérieurs)
- 13- Budget du service de l'Assainissement : compte de gestion 2014
- 14- Budget du service de l'Assainissement : compte administratif 2014
- 15- Budget du service de l'Assainissement : affectation du résultat de fonctionnement 2014
- 16- Budget du service de l'Assainissement : budget primitif 2015
- 17- Budget du service de l'Assainissement : dotations aux amortissements (durée et reprise des antérieurs)
- 18- Décisions du Maire et informations diverses  
Questions des conseillers

**Délibération n° 2015 AVRIL 01**  
**Budget de la Commune : compte de gestion 2014**

M. le Maire présente le compte de gestion 2014 du Trésorier. Les résultats de l'exercice 2014 des sections de fonctionnement et d'investissement sont identiques au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- constate la concordance entre les deux documents au niveau des résultats de l'exercice ;
- arrête le compte de gestion 2014.

**Délibération n° 2015 AVRIL 02**  
**Budget de la Commune : compte administratif 2014**

M. HARRY JC, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence de la séance et donne lecture du compte administratif 2014 qui se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

RECETTES réalisées	2.713.514,75 €
DEPENSES réalisées	2.013.485,60 €
Excédent de l'exercice 2014	700.029,15 €
Excédent reporté 2013	222.341,19 €
Excédent de clôture 2014	922.370,34 €

**Section d'investissement**

RECETTES réalisées	1.058.816,67 €
DEPENSES réalisées	992.886,93 €
Excédent de l'exercice 2014	65.929,74 €
Excédent reporté 2013	2.344.199,03 €
Excédent de clôture 2014	2.410.128,77 €

**RAR 2014**

0.00 €
2.375.893,00 €

Il est procédé au vote après que M. le Maire ait quitté la salle.  
Le compte administratif 2014 est arrêté, par 19 voix POUR.

**Délibération n° 2015 AVRIL 03**  
**Budget de la Commune : taux des taxes communales**

M. le Maire rappelle les taux appliqués en 2014 et propose que ces taux ne soient pas modifiés en 2015.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal vote les taux suivants pour 2015 :

<b>TH</b>	Taxe d'habitation	<b>23,00 %</b>
<b>TFPB</b>	Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>19,22 %</b>
<b>TFPNB</b>	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>49,79 %</b>
<b>CFE</b>	Cotisation foncière des entreprises	<b>21,05 %</b>

**Délibération n° 2015 AVRIL 04**  
**Budget de la Commune : affectation du résultat de fonctionnement 2014**

Sur proposition de M. le Maire, le résultat de fonctionnement de 2014 d'un montant de 922.370,34 € est affecté comme suit :

Section de fonctionnement : Art 002 : 202.370,34 €

Section d'investissement : Art 1068 : 720.000,00 €

Il est ensuite procédé au vote. L'affectation de résultat proposée est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 2015 AVRIL 05**  
**Budget de la Commune : subventions 2015**

M. le Maire rappelle que les conseillers municipaux qui sont membres du bureau d'une association ne doivent pas prendre part au vote. À ce titre, Mmes TORQUE, SOREL, SAMMUT ainsi que M. FROT et MALMASSON ne participent pas au vote.

M. le Maire donne lecture des propositions de subventions. Il rappelle que ces associations ont fait leur demande sur les imprimés prévus à cet effet.

<b>Art. 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	POUR MEMOIRE	PROPOSITION	DECISION
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>DU CONSEIL</b>
A.S.L.C.	2 000,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
ASSOCIATION DE CHASSE	150,00 €	150,00 €	150,00 €
AMICALE DES AINES RURAUX	270,00 €	270,00 €	270,00 €
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	200,00 €	200,00 €	200,00 €
CLUB ARC EN CIEL	420,00 €	600,00 €	600,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	2 300,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	4 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
COOP.SCOL. ELEM. CLASSES TRANSPLANTEES	7 717,50 €	6 240,00 €	6 240,00 €
PROJET COLLEGE (4ème)	1.400,00 €	1 240,00 €	1 240,00 €
F.N.A.C.A.	200,00 €	270,00 €	270,00 €
U.S.N.S.P. Sport Adapté	150,00 €	150,00 €	150,00 €
KARATE CLUB LA CHAPELLE LA REINE	900,00 €	0,00 €	0,00 €
A DEFINIR	2 630,00 €	2 280,00 €	2 280,00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>22 337,50 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR adopte les subventions présentées ci-dessus.

**Délibération n° 2015 AVRIL 06**  
**Budget de la Commune : budget primitif 2015**

M. le Maire donne lecture de la proposition de budget 2015 dont les sections s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Le budget est voté par chapitre.

Fonctionnement : 2.663.205,34 €

Investissement : 4.235.481,91 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget primitif 2015.

**Délibération n° 2015 AVRIL 07**  
**Budget de la Commune : dotations aux amortissements (durée et reprise des antérieurs)**

a) **Méthode utilisée pour les amortissements**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LA COLLECTIVITÉ REPRISE DES SUBVENTIONS TRANSFÉRABLES RECUES AU COMPTE DE RESULTAT		
<u>Biens de faible valeur</u> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)		NEANT
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée en années
	<b>Immobilisations corporelles et incorporelles (F. D. 6811 - I. R. 28..)</b>	
Linéaire	2031 Frais d'études (non suivis de réalisation)	5
	<b>Subventions d'équipement versées (F. D. 6811 - I. R. 2804)</b>	
Linéaire	204132 Départements – Bâtiments et installations	10
Linéaire	2041482 Autres communes – Bâtiments et installations	8
Linéaire	2041581 Autres groupements – Biens mobiliers, matériel et études	8
Linéaire	2041582 Autres groupements – Bâtiments et installations	8
	<b>Reprise des subventions transférables reçues (F. R. 777 - I.D. 139..)</b>	
	Collectivité non concernée	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la méthode ci-dessus présentée pour les amortissements de la commune ;
- précise que les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles fixées dans la présente délibération seront appliquées aux amortissements des biens acquis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (amortis à compter de l'exercice 2016).

**b) Reprise des amortissements antérieurs**

M. le Maire présente ensuite le tableau des amortissements à reprendre (voir annexe 1). Il s'agit de l'amortissement des subventions d'équipement versées par la collectivité. Ce tableau a été établi après recherche de concordances entre les valeurs enregistrées à la Trésorerie et celles inscrites dans les budgets précédents de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la reprise de l'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune tels que présentés et pour les durées indiquées dans l'annexe 1.

**Délibération n° 2015 AVRIL 08**  
**Budget de l'Eau : compte de gestion 2014**

M. le Maire présente le compte de gestion 2014 du Trésorier dont les résultats sont identiques au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- constate la stricte concordance entre les deux documents ;

- arrête le compte de gestion 2014.

**Délibération n° 2015 AVRIL 09**  
**Budget de l'Eau : compte administratif 2014**

M. HARRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, prend la présidence de la séance et donne lecture du compte administratif 2014 du service de l'Eau, qui se résume comme suit :

**Section d'exploitation**

RECETTES réalisées	73.668,64 €
DEPENSES réalisées	29.709,57 €
Excédent de l'exercice 2014	43.959,07 €
Excédent reporté 2013	15.124,77 €
Excédent de clôture 2014	59.083,84 €

**Section d'investissement**

RECETTES réalisées	145.859,09 €	<b><u>RAR 2014</u></b>
DEPENSES réalisées	23.862,17 €	50.000,00 €
<u>Déficit</u> de l'exercice 2014	121.996,92 €	0,00 €
Excédent reporté 2013	-28.698,31 €	
<u>Déficit</u> de clôture 2014	93.298,61 €	

Il est procédé au vote après que M. le Maire ait quitté la salle.  
Le compte administratif 2014 est arrêté, par 19 voix POUR.

**Délibération n° 2015 AVRIL 10**  
**Budget de l'Eau : affectation du résultat de fonctionnement 2014**

Sur proposition de M. le Maire, le résultat de fonctionnement de 2014 d'un montant de 59.083,84 € est affecté comme suit :

Section d'exploitation :	<u>Art 002</u> :	19.083,84 €
Section d'investissement :	<u>Art 1068</u> :	40.000,00 €

Il est ensuite procédé au vote. L'affectation de résultat proposée est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 2015 AVRIL 11**  
**Budget de l'Eau : budget primitif 2015**

M. le Maire donne lecture de la proposition de budget 2015 dont les sections s'équilibrent en recettes et en dépenses. Le budget est voté par chapitre.

Exploitation :	81.430,91 €
Investissement :	245.583,78 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés vote le budget primitif 2015 du service de l'Eau.

**Délibération n° 2015 AVRIL 12**  
**Budget de l'Eau : dotations aux amortissements (durée et reprise des antérieurs)**

**a) Méthode utilisée pour les amortissements**

M. le Maire propose d'utiliser la méthode suivante pour les amortissements :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LA COLLECTIVITÉ REPRISE DES SUBVENTIONS TRANSFÉRABLES RECUES AU COMPTE DE RESULTAT		
<u>Biens de faible valeur</u> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)		2.500,00 €
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée en années
<b>Immobilisations incorporelles (F. D. 6811 - I. R. 28..)</b>		
Linéaire	2031 Frais d'études (non suivis de réalisation)	5
Linéaire	2033 Frais d'insertion (non suivi de réalisation)	5
<b>Immobilisations corporelles (F. D. 6811 - I. R. 28..)</b>		
Linéaire	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	30
Linéaire	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10
Linéaire	Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.)	4
<b>Subventions d'équipement versées (F. D. 6811 - I. R. 2804)</b>		
Linéaire	204132 Départements – Bâtiments et installations	10
Linéaire	2041482 Autres communes – Bâtiments et installations	8
Linéaire	2041581 Autres groupements – Biens mobiliers, matériel et études	8
Linéaire	2041582 Autres groupements – Bâtiments et installations	8
<b>Reprise des subventions transférables reçues (F. R. 777 - I.D. 139..)</b>		
Linéaire	Subventions d'équipement	15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la méthode ci-dessus présentée pour les amortissements du service de l'Eau.

#### b) Reprise des amortissements antérieurs

M. le Maire présente ensuite les tableaux des amortissements à reprendre (voir annexes 2 et 3). Ces tableaux ont été établis après recherche de concordances entre les valeurs enregistrées à la Trésorerie et celles inscrites dans les budgets précédents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la reprise des amortissements du service de l'Eau tels que présentés et pour les durées indiquées dans les tableaux en annexes 2 et 3.

**Délibération n° 2015 AVRIL 13**  
**Budget de l'Assainissement : compte de gestion 2014**

M. le Maire présente le compte de gestion 2014 du Trésorier dont les résultats sont identiques au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- constate la stricte concordance entre les deux documents ;
- arrête le compte de gestion 2014.

**Délibération n° 2015 AVRIL 14**  
**Budget de l'Assainissement : compte administratif 2014**

M. HARRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, prend la présidence de la séance et donne lecture du compte administratif 2014 du service de l'assainissement, qui se résume comme suit :

**Section d'exploitation**

RECETTES réalisées	84.598,03 €
DEPENSES réalisées	23.914,03 €
Excédent de l'exercice 2014	60.684,00 €
Excédent reporté 2013	14.752,75 €
Excédent de clôture 2014	75.436,75 €

**Section d'investissement**

RECETTES réalisées	71.465,00 €
DEPENSES réalisées	33.033,91 €
Excédent de l'exercice 2014	38.431,09 €
Déficit reporté 2013	269.869,79 €
Excédent de clôture 2014	308.300,88 €

**RAR 2014**

0,00 €
0,00 €

Il est procédé au vote après que M. le Maire ait quitté la salle.  
Le compte administratif 2014 est arrêté, par 19 voix POUR.

**Délibération n° 2015 AVRIL 15**  
**Budget de l'Assainissement : affectation du résultat de fonctionnement 2014**

Sur proposition de M. le Maire, le résultat de fonctionnement de 2014 d'un montant de 75.436,75 € est affecté comme suit :

Section d'exploitation : Art 002 : 15.436,75 €  
Section d'investissement : Art 1068 : 60.000,00 €

Il est ensuite procédé au vote. L'affectation de résultat proposée est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 2015 AVRIL 16**  
**Budget de l'Assainissement : budget primitif 2015**

M. le Maire donne lecture de la proposition de budget 2015 dont les sections s'équilibrent en recettes et en dépenses. Le budget est voté par chapitre.

Exploitation : 47.446,25 €  
Investissement : 472.666,79 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés vote le budget primitif 2015 du service de l'Assainissement.

a) **Méthode utilisée pour les amortissements**

M. le Maire propose d'utiliser la méthode suivante pour les amortissements :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LA COLLECTIVITÉ REPRISE DES SUBVENTIONS TRANSFÉRABLES RECUES AU COMPTE DE RESULTAT		
<u>Biens de faible valeur</u> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)		2.500,00 €
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée en années
<b>Immobilisations incorporelles (F. D. 6811 - I. R. 28..)</b>		
Linéaire	2031 Frais d'études (non suivis de réalisation)	5
Linéaire	2033 Frais d'insertion (non suivi de réalisation)	5
<b>Immobilisations corporelles (F. D. 6811 - I. R. 28..)</b>		
Linéaire	Réseaux d'assainissement	50
Linéaire	Station d'épuration (ouvrages de génie civil) Ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénation, etc.	30
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15
<b>Subventions d'équipement versées (F. D. 6811 - I. R. 2804)</b>		
Linéaire	204132 Départements – Bâtiments et installations	10
Linéaire	2041482 Autres communes – Bâtiments et installations	8
Linéaire	2041581 Autres groupements – Biens mobiliers, matériel et études	8
Linéaire	2041582 Autres groupements – Bâtiments et installations	8
<b>Reprise des subventions transférables reçues (F. R. 777 - I.D. 139..)</b>		
Linéaire	Subventions d'équipement	15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la méthode ci-dessus présentée pour les amortissements du service de l'Assainissement.

b) **Reprise des amortissements antérieurs**

M. le Maire présente ensuite les tableaux des amortissements à reprendre (voir annexes 4 et 5). Ces tableaux ont été établis après recherche de concordances entre les valeurs enregistrées à la Trésorerie et celles inscrites dans les budgets précédents.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la reprise des amortissements du service de l'Assainissement tels que présentés et pour les durées indiquées dans les annexes 4 et 5.

## Décision du Maire et informations diverses

DECISIONS DU MAIRE : ↵ NEANT

INFORMATIONS DIVERSES : ↵ NEANT

### QUESTIONS DES CONSEILLERS

➤ **Jean-Luc LAMBERT** informe que dans le cadre des subventions versées aux écoles primaires, la diminution est consécutive au reversement par Charlotte 3C de la participation des familles aux coûts des NAP (nouvelles activités périscolaires) aux coopératives scolaires.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 25.

Le secrétaire de séance,  
Luc ETIFIER

Le Maire,  
Gérard CHANCLUD

COMPTE-RENDU AFFICHÉ LE .....